

Le pouvoir d'achat

Pour une autre répartition des richesses

Sur fond de crise, la question du pouvoir d'achat apparaît au premier plan. Un rapport de l'OIT de fin 2008 constate que les inégalités se creusent partout dans le monde : l'OCDE constate quant à elle que la part des salaires dans la valeur ajoutée recule de 10 points en moyenne depuis 1976.

En France, depuis 1982, année de la désindexation des salaires par rapport aux prix, le pouvoir d'achat des salariés a reculé. Même une inflation réduite en 2009 ne compenserait pas la baisse du pouvoir d'achat. En effet, globalement la part de la masse salariale dans le PIB recule.

La crise du pouvoir d'achat est avant tout liée à la baisse de la part des salaires dans le revenu national : ils représentaient 75% de la valeur ajoutée en 1983. Ils se sont stabilisés depuis la fin des années 90 autour de 65%.

La relance de la consommation est nécessaire : parce que les fonctionnaires ont besoin de plus de pouvoir d'achat pour vivre moins mal ; de plus, l'augmentation du pouvoir d'achat apparaît de plus en plus comme le meilleur moyen de sauver l'économie de la récession. A l'inverse, le gouvernement présente les suppressions massives de postes dans la Fonction publique comme le moyen de rémunérer plus les fonctionnaires en place.

Pourtant, les accords salariaux partiellement signés en 2008 par certaines organisations se contentent d'organiser de nouveaux reculs. Dans la Fonction publique, la masse salariale est gelée et les carrières individuelles ne résulteraient désormais que de la concurrence des fonctionnaires entre eux. Seuls des artifices de présentation permettent au gouvernement d'affirmer que le pouvoir d'achat des agents de l'Etat augmente. Le fait que l'indemnitaire progresse de façon moyenne dissimule des variations individuelles très importantes.

Le pouvoir d'achat des retraités s'amenuise. Les retraités pauvres seront demain encore plus nombreux qu'aujourd'hui.

A l'inverse, le SNASUB revendique un rattrapage du pouvoir d'achat perdu. C'est socialement juste, économiquement efficace pour relancer la consommation et donc la création de richesses et sauvegarder des emplois.

Par l'inflation ou par les impôts, les Etats voudront récupérer sur les salariés les fonds qu'ils ont engagés pour résorber la crise.

Salariés du public et du privé doivent s'unir pour revendiquer un autre partage des richesses entre les revenus du capital et ceux du travail.



La baisse du pouvoir d'achat

Désindexation des salaires sur les prix.....

La politique de désindexation des salaires par rapport aux prix, commencée en 1982, a fait des ravages sur le pouvoir d'achat.

Elle a en effet cumulé deux inconvénients : outre de ne pas suivre l'augmentation des prix, elle a fait l'impasse sur l'augmentation de la richesse nationale, qui a bénéficié essentiellement aux détenteurs de capitaux, les pauvres pouvant seulement s'endetter.

Depuis le début de l'année 2000, le point d'indice majoré a perdu 5,70 % de sa valeur sur l'indice INSEE hors tabac (- 6,66 % avec tabac).

... et tassement de la grille indiciaire

Quant à la grille indiciaire, elle a subi, sur les 20 dernières années, une régression considérable. Sa

comparaison avec l'évolution du SMIC donne l'étendue du déclassement et de l'écrasement qu'elle a subi.

Ainsi, en 1986, un fonctionnaire de catégorie C à l'échelle 4 déroulait une carrière allant de 1,15 SMIC à 1,47 SMIC. Aujourd'hui, sa carrière se déroule de 1 SMIC à 1,26 SMIC.

Pour un agent au 1er grade de la catégorie B, les chiffres allaient de 1,24 à 1,95 SMIC en 1986. Aujourd'hui, de 1,04 à 1,66.

Pour la catégorie A, la carrière du premier grade se déroulait de 1,63 SMIC à 3 fois le SMIC. Aujourd'hui elle va de 1,25 SMIC en début de carrière à 2,3 SMIC au dernier échelon.

Le pouvoir d'achat du SMIC aurait-il considérablement augmenté ? Les smicards le savent : ce n'est pas le cas.

La compensation des pertes de pouvoir d'achat durant les années antérieures est nécessaire. Elle doit entrer dans le cadre d'une reconstruction de l'ensemble de la grille indiciaire.

Crise des salaires

On nous dit que les caisses sont vides, mais elles ne le sont pas pour tout le monde. Tout est bon par exemple pour justifier de donner de l'argent aux banques sans contrepartie, ou encore pour diminuer l'ISF.

« La part des profits est inhabituellement élevée à présent (et la part des salaires inhabituellement basse). En fait, l'amplitude de cette évolution et l'éventail des pays concernés n'ont pas de précédent dans les quarante-cinq dernières années. » écrivait en 2008 la Banque des règlements internationaux (BRI), une institution qui réunit les banquiers centraux afin de « coordonner les politiques monétaires » et d'« édicter des règles prudentielles ».

Ce constat chiffré est unanimement partagé. D'après le Fonds monétaire international (FMI), dans les pays membres du G7, la part des salaires dans le produit intérieur brut (PIB) a baissé de 5,8 % entre 1983 et 2006.

D'après la Commission européenne, au sein de l'Europe cette fois, cette part a chuté de 8,6 %. Et, en France, de 9,3 %. Soit près de 170 milliards d'euros (sur un PIB de 1800 milliards) : plus d'une dizaine de fois le déficit de la Sécurité sociale (12 milliards) et une vingtaine de fois celui des retraites (5 milliards).

C'est bien la question de la répartition des richesses qui est centrale. Augmenter les salaires en supprimant des postes illustre parfaitement une politique qui a pour but la réduction de la part de la richesse nationale et du budget de l'Etat allouée aux rémunérations.

Augmenter les salaires de la Fonction publique et du privé est une nécessité

Une nécessité économique : la relance de l'activité ne se fera pas seulement par l'investissement, prétexte pour faire des cadeaux aux riches. Beaucoup d'économistes estiment qu'aujourd'hui il est indispensable d'augmenter les salaires pour relancer la consommation.

Une nécessité sociale : les fonctionnaires ont perdu beaucoup de pouvoir d'achat (voir ci-dessus) et beaucoup ne peuvent plus aujourd'hui vivre dignement.

Ne pas payer la crise

Les Etats se sont endettés pour sortir de la crise et demain c'est aux salariés qu'ils demanderont de payer, soit par des impôts plus élevés, soit par une inflation qui diminuerait la valeur de la dette des Etats mais qui, dans la mesure où les salaires ne sont pas indexés sur l'inflation, appauvrirait les salariés.



Quelles négociations salariales ?

Les négociations salariales mettent en scène un discours rassurant du gouvernement qui prétend que le pouvoir d'achat des fonctionnaires ... augmente.

Ainsi, le ministre Woerth a pu déclarer : « le pouvoir d'achat des fonctionnaires augmentera probablement assez fortement en 2009 : malgré une inflation basse (+0,4%), nous proposons toujours de revaloriser le point d'indice de 0,8% (+0,5% en juillet, +0,3% en octobre). En plus de cela, nous allons verser 513 millions d'euros de mesures catégorielles et consacrer, comme chaque année 1,6 milliard aux progressions automatiques de carrière ».

On voit bien par quel tour de prestidigitation une augmentation de 0,5 % de la valeur du point d'indice conduirait à une progression salariale de 3,7 % : sont additionnés l'augmentation du point d'indice et les augmentations dus à la moyenne des avancements.

Pourtant, contrairement à ce qui ressort de la campagne de désinformation menée par le ministre, la part des richesses produites dans le pays (mesurée par le PIB) consacrée aux rémunérations des agents de l'État ne

cesse de reculer. Entre 1999 et 2003, elle est passée de 4,38 % à 4,25 % (0,13 points qui représentent quelque 2 milliards d'euros soit près de 3 % de la masse salariale).

Le point d'indice a décroché largement de l'indice des prix. Il sera revalorisé de 0,8% en 2009 (+0,5% en juillet et +0,3% en octobre) et des revalorisations de 0,5% chacune sont prévues pour 2010 et 2011. Les prix ont augmenté de 1,57 % en 2008 (indice CGT). L'inflation 2009 devrait se terminer au dessus de 2%. Les prévisions de faible inflation ne doivent en effet pas faire illusion.

Depuis la désindexation des salaires sur les prix (1982), le pouvoir d'achat du point d'indice a déchu de plus de 20 %.

Le point d'indice étant peu revalorisé, les augmentations successives du SMIC conduisant le gouvernement à situer le minimum de rémunération à un indice toujours supérieur. Du coup, la grille indiciaire a été écrasée par le bas.

Pourtant, quatre syndicats (UNSA, CFTC, CFE-CGC, CFTD) ont signé des volets du protocole d'accord sur le pouvoir d'achat en février 2008. Ce qui a permis au ministre d'afficher un accord sur le pouvoir d'achat, même si aucune organisation n'a signé sur les 0,5 et 0,3 %.

Quelle politique salariale ?

La part des salaires des fonctionnaires dans le PIB n'arrête pas de reculer : de 4,34% en 1999 à 3,87% soit un recul de près de 9%. Avec la complaisance de certains syndicats qui n'arrêtent pas de signer des accords salariaux calamiteux, l'état a ainsi économisé en 2007, 7 milliards d'euros sur le dos de ses agents.

La politique salariale suivie par le gouvernement a pour objectif la « maîtrise » de la masse salariale.

Cette approche a été conceptualisée à travers notamment la notion de « rémunération moyenne des personnels en place » (RMPP), qui d'une année sur l'autre progresse automatiquement sous l'effet de l'ancienneté et de l'augmentation de l'âge médian dans la plupart des corps.

Elle est donc positive même en l'absence de revalorisation du point et de mesures catégorielles.

Dans cette perspective, les avancements d'échelon et de grade permettent seulement le maintien du pouvoir d'achat. C'est nier le principe de la carrière, sur lequel repose la Fonction publique.

De plus, la RMPP prend en compte l'évolution des qualifications, mais aussi les politiques de suppression d'emplois. Plus on supprime d'emplois en bas de la grille, plus la rémunération moyenne augmente...

Dès lors, seules les évolutions individuelles, (primes, heures supplémentaires, rachat des jours de congé) qui

mettent en jeu pour une bonne part la concurrence des agents entre eux, et les mesures catégorielles, permettent d'afficher une progression du pouvoir d'achat.

C'est pourquoi la rémunération moyenne des personnels en place (RMPP) n'est pas un indicateur pertinent pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat des agents.

Il existe aussi un autre indicateur, le salaire moyen par tête (SMPT) qui mesure le coût moyen d'un agent en intégrant les effets du remplacement des agents partis à la retraite par des personnels plus jeunes, moins payés.

Dans les deux cas, les données - qui peuvent avoir leur intérêt en termes d'étude et de prévisions budgétaires - ne mesurent nullement l'évolution réelle du pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique.

Le seul indicateur valable de l'évolution du pouvoir d'achat demeure donc l'évolution de la valeur du point d'indice.



Pouvoir d'achat et indemnitaire

Sur les dix dernières années, l'indice Fonction publique de rémunération a perdu près de 10% de sa valeur par rapport à l'indice INSEE des prix à la consommation. Et l'écart va continuer de se creuser puisque les augmentations programmées en 2009 et 2010 ne seront que de 0,8% par an alors que dans le même temps l'inflation dépassera les 2% annuels.

Le droit à carrière bafoué...

Cette situation annule de fait ce qui est un principe fondateur de la Fonction publique : le droit à la carrière. En vertu de ce principe, le franchissement des échelons successifs (la carrière) est censé procurer au fonctionnaire une progression de son pouvoir d'achat par le gain régulier de points d'indices.

Aujourd'hui au contraire, le gouvernement théorise sur le fait que le déroulement de carrière ne sert qu'à conserver le pouvoir d'achat et pas à l'améliorer. Son éventuelle progression ne serait désormais plus de droit et ne pourrait résulter que du « mérite individuel » de chacun, constaté par son supérieur hiérarchique via le compte rendu de l'entretien professionnel. Elle serait alors assurée par de l'indemnitaire, modulable et révisable.

... avec la GIPA notamment

La mise en place de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) entérine et concrétise cette théorie. Avec ce dispositif, les fonctionnaires qui ont vu leur salaire indiciaire progresser moins vite que l'indice des prix sur une période de 4 ans se voient octroyer une indemnité égale à la différence constatée. Cela concerne essentiellement les agents bloqués en fin de grade, mais aussi des fonctionnaires de catégorie C dont le gain indiciaire résultant du franchissement d'un échelon est inférieur à l'évolution des prix.

Les indemnités ne compensent pas la faiblesse du point d'indice

Un axe fort de la politique salariale du gouvernement consiste à diminuer délibérément la part indiciaire et à augmenter la part indemnitaire dans la rémunération globale des agents publics. Il prétend que l'amélioration des régimes indemnitaires compense, en moyenne, la perte de pouvoir d'achat du salaire indiciaire.

Cette affirmation est démentie par les chiffres fournis par l'INSEE, qui montrent qu'entre 1999 et 2007 la part du PIB consacrée à la rémunération des agents de l'État (indiciaire + indemnitaire) a chuté de 15%.

Mise en concurrence : beaucoup de perdants, quelques gagnants à titre précaire

Mais surtout, le gouvernement raisonne en moyenne. Or la caractéristique première, et voulue, des régimes indemnitaires est leur forte modularité individuelle. Aujourd'hui la modulation peut aller de 1 à 8 entre agents d'un même corps ; demain, avec la PFR (voir Convergences n° 143 de novembre 2008, p. 11 et 12) elle pourra aller de 1 à 10 et même au delà.

C'est là où la politique salariale rejoint la politique de « gestion des ressources humaines » pour former un ensemble cohérent dont l'objectif est d'enfermer les personnels, y compris les chefs de service, dans un mode de relations fondé sur la compétition entre individus et non plus sur la recherche de la cohésion d'équipes.

Importée directement des modes de gestion de l'entreprise privée, cette politique n'est pas transposable au service public. On peut comprendre que la « performance » des salariés d'une entreprise génère des ressources supplémentaires (profits, bénéfices) dont une partie leur est restituée sous forme de primes. Dans un service public, la prétendue performance d'individus ne génère aucune ressource nouvelle. Leur « récompense » ne peut donc s'opérer qu'au détriment des autres.

Dès lors, les agents sont placés en situation de concurrence permanente pour le partage d'un volume prédéterminé et intangible d'indemnités.

Pour qu'il y ait quelques « gagnants » qui voient leur pouvoir d'achat progresser, il faudra beaucoup de « perdants » qui, eux, verront le leur reculer. En outre, le caractère révisable des montants individuels fait qu'aucune situation n'est définitivement acquise, ajoutant une dose d'insécurité dans l'ambiance de concurrence.

Ce n'est évidemment pas notre conception des rapports entre agents des services publics, dont la nature des missions implique un travail collectif. De ce point de vue, on ne peut que regretter que des organisations syndicales aient pu apporter leur caution à une telle politique.

Pour nous, la valeur du point d'indice doit constituer l'unique référence pour la mesure du pouvoir d'achat et elle devrait évoluer au moins au même rythme que les prix.



Bas salaires

Des salaires proches du SMIC

Dans le cadre de l'accord du 21 février 2008, signé par certaines organisations syndicales, un nouvel échelonnement indiciaire des grades et emplois de la catégorie C avait été acté : « Les échelles de rémunération des corps de catégorie C seront modifiées à compter du 1er octobre 2008 pour assurer des gains indiciaires progressifs à l'occasion de chaque avancement d'échelon. Des points d'indice majoré différenciés seront attribués, qui s'étageront entre 1 et 4 points, selon la situation des échelons considérés. »

L'accélération effective de l'inflation a conduit à avancer cette revalorisation qui a pris effet au 1er juillet 2008. Le Smic horaire brut est passé à 8,71 euros, soit 1321,02 euros pour 35 heures hebdomadaires (1037,53 euros net). Le Smic avait déjà été revalorisé par anticipation le 1er mai de 8,44 euros à 8,63 euros bruts de l'heure

(+2,3%) en raison de la flambée des prix. Cela concerne environ 2,5 millions de personnes, dont 900 000 à temps partiel. Le traitement brut minimum de la fonction publique est ainsi porté à l'indice majoré 290, soit 1321 euros mensuels...

Deux points ont été ajoutés aux premier et deuxième échelons des échelles 3 et 4 ; et un point ajouté au 3ème échelon de l'échelle 3 et au premier échelon de l'échelle 5.

L'écrasement des carrières demeure et s'aggrave : l'amplitude de carrière est passée depuis le 1er janvier 1998 de 83 points en E2 et de 94 points en E3 à 65 points dans la nouvelle échelle issue de la fusion E2 et E3 ; en E4, de 103 points à 78 ; en E5, de 124 points à 100.

A cela s'ajoute bien sûr, comme pour l'ensemble des rémunérations, le décrochage du point d'indice par rapport à la hausse des prix : de 2000 à fin 2008, la perte de pouvoir d'achat de nos traitements a approché 10%.

Travailler plus ?

Le précepte « travailler plus pour gagner plus » est une vieille rengaine conservatrice.

L'idée est démentie par le fait qu'avec les 35 heures, le PIB a continué d'augmenter.

Le décontingement des heures supplémentaires, le compte épargne temps, en sont des illustrations

Décontingement des heures supplémentaires

Refusant d'augmenter les salaires et confirmant sa politique de développement des heures supplémentaires, le gouvernement s'apprête à publier un décret visant à faire « sauter » toutes références à des plafonds d'heures supplémentaires dans les trois versants de la Fonction publique.

Les heures supplémentaires rémunérées aux agents de l'État de catégorie C et B sont actuellement limitées réglementairement à 25 heures par mois. Ces bornes supprimées, les HS pourraient être imposées aux agents. Seul garde-fou, celui de la réglementation européenne sur le temps de travail ; le maximum actuellement fixé à 48 heures hebdomadaires a été maintenu par le Parlement européen le 16 décembre. Des milliers de travailleurs avaient alors manifesté à Strasbourg contre la suppression de ce plafond.

Cette mesure soulève de fortes indignations, notamment dans la fonction publique hospitalière, où les agents sont à bout et où de nombreuses heures supplémentaires sont déjà en attente de paiement.

Le gouvernement persiste et signe dans la logique du travailler plus, au détriment de l'emploi, alors que le chômage explose.

Le compte épargne-temps : la monétisation des congés

Le protocole d'accord sur le pouvoir d'achat du 21 février 2008 comporte un relevé de conclusions relatif à l'indemnisation des comptes épargne-temps (CET) dans la fonction publique.

Celui-ci prévoit une réforme en profondeur des CET et organise le passage d'un régime exclusivement géré sous forme de jours de congé à un régime combinant sortie en temps, en argent et en épargne retraite. Le gouvernement prétend faire ainsi des CET un instrument en faveur du pouvoir d'achat !

Au premier semestre 2008, le texte modifié sur le compte épargne-temps (Décret 2008-1136) s'exonère de nombreuses contraintes et crée la possibilité « d'indemnisation des jours accumulés » C'est l'instauration de la « monétisation » du compte épargne-temps dans la limite de la moitié des jours détenus.

Un nouveau projet de décret traduit le troisième volet de l'accord du 21 février 2008 : à la fin de chaque année civile, après que l'agent a déposé sur son CET les jours de congé ou de RTT non pris dans l'année, on examinera le nombre de jours figurant sur son compte.

Les jours inférieurs à un seuil fixé par arrêté pourront être pris sous forme de congés, dans les mêmes conditions que les congés annuels de droit commun. Pour les jours dépassant le seuil, l'agent opéra, dans la proportion qu'il souhaite, soit pour leur indemnisation soit pour leur transformation en épargne retraite sous forme de points du régime additionnel de la fonction publique (RAFP).

Le pouvoir d'achat des retraités

Le gouvernement envisage de limiter la revalorisation des pensions pour 2009 à 1% (0,6% de rattrapage pour 2008 et 0,4% d'inflation prévisionnelle 2009). Alors que le retard réel des pensions sur l'inflation 2008 est de 1,5% le gouvernement n'accorde que 0,6% de rattrapage. Par cette décision c'est près d'un milliard d'euros que le gouvernement s'apprête à économiser sur le dos des retraités.

De plus le report de la revalorisation au 1er avril au lieu du 1er janvier habituellement va encore aggraver la perte de pouvoir d'achat. C'est donc une nouvelle dévalorisation que risquent de subir les retraités. L'annonce du relèvement de 6,9% du minimum vieillesse ne concernera qu'une faible partie du million de retraités vivant sous le seuil de pauvreté fixé à 817 € par mois. Au nom de la crise économique, pour laquelle les retraités ne portent aucune responsabilité, le

gouvernement a décidé de leur imposer ces nouveaux sacrifices dont on peut craindre qu'ils ne soient qu'un avant-goût.

Revaloriser les petites pensions

Les petites pensions, ce sont celles qui sont garanties par des minima : le minimum contributif dans le régime général, le minimum garanti dans la Fonction publique. Le minimum vieillesse n'est pas un minimum de pension : il a seulement pour but d'assurer à toute personne de plus de 65 ans un niveau de vie minimum.

Les femmes, qui ont souvent eu des carrières incomplètes en raison de leurs charges familiales, sont particulièrement touchées.

Deux catégories de retraités vont se cotoyer : d'une part les salariés pauvres réduits au minimum vieillesse en raison du chômage et de la précarité, et d'autre part, ceux qui, disposant de moyens, compléteront par des dispositifs employeurs ou d'épargne individuelle leur retraite par répartition.

Le budget d'un ménage salarié

Le logement avec le chauffage et l'éclairage représente ainsi en moyenne 15 % du budget d'un ménage mais 25% pour les familles les plus pauvres. Conséquence, les familles tendent à économiser sur des besoins essentiels et plus uniquement sur des aspects dits secondaires.

On assiste de fait à un accroissement important des inégalités.

Les ménages modestes consacrent désormais 10% de leurs revenus pour se soigner, contre 3% chez les plus riches.

14% de la population métropolitaine déclare avoir renoncé à des soins pour des raisons financières en 2006 (soins bucco-dentaires, lunettes et spécialistes...).

Les revendications du SNASUB

Le SNASUB revendique :

- la réindexation des salaires sur les prix ;
- un salaire minimum porté à 1600 euros net ;
- la revalorisation des primes au niveau de la moyenne des autres ministères, pour ensuite les intégrer au salaire afin que cela compte pour la retraite;
- le retour aux 37,5 annuités pour une retraite complète

Le SNASUB réclame un rattrapage des pertes subies depuis 2000, une augmentation de la valeur du point d'indice pour 2008 et 2009 à hauteur de l'inflation prévue, avec une clause de « revoyure » et la refonte intégrale de la grille fonction publique en redonnant de l'espace en haut, afin de revaloriser l'ensemble des carrières, de gommer les tassements répétés des dernières années, d'éviter le rattrapage régulier du bas du C par le SMIC et d'intégrer un certain nombre de primes dans le salaire indiciaire.

A plus long terme :

- reconnaissance de l'ensemble des qualifications;
- maintien du principe du concours s'appuyant sur les diplômes nationaux;
- réel déroulement de carrière pour tous, non seulement à l'intérieur d'un même corps mais sur plusieurs échelles ou catégories;
- accession pour tous au dernier échelon de son corps sans barrage ni contingentement;
- refonte de la structure des emplois.

C'est d'une véritable reconstruction de la grille de la fonction publique dont nous avons besoin.

En matière indemnitaire : le SNASUB exige la revalorisation des primes et indemnités et leur intégration dans le traitement par prise en compte dans la grille unique de rémunération.

C'est le moyen d'obtenir la parité de traitement avec les autres ministères, d'empêcher l'arbitraire et l'individualisation des traitements des actifs et les pensions de tous les retraités qui verraient ainsi les primes et indemnités automatiquement intégrées dans le calcul des pensions.